

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

|              |  |
|--------------|--|
| Suchabfrage  | <b>19.04.2024</b>  |
| Thema        | <b>Keine Einschränkung</b>   |
| Schlagworte  | <b>Arbeitszeit</b>   |
| Akteure      | <b>Christlichdemokratische Volkspartei (CVP; -2020), Grünliberale Partei der Schweiz (GLP)</b> |
| Prozesstypen | <b>Keine Einschränkung</b>   |
| Datum        | <b>01.01.1990 - 01.01.2020</b>   |

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Bernhard, Laurent  
Hirter, Hans  
Müller, Eva  
Porcellana, Diane

## Bevorzugte Zitierweise

Bernhard, Laurent; Hirter, Hans; Müller, Eva; Porcellana, Diane 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Arbeitszeit, Grünliberale Partei der Schweiz (GLP), Christlichdemokratische Volkspartei (CVP; -2020), 1996 - 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 19.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

|   |          |
|---|----------|
| <b>Allgemeine Chronik</b>                       | <b>1</b> |
| <b>Sozialpolitik</b>                            | <b>1</b> |
| Bevölkerung und Arbeit                          | 1        |
| Arbeitszeit                                     | 1        |
| <hr/>   |          |
| <b>Parteien, Verbände und Interessengruppen</b> | <b>3</b> |
| Parteien  | 3        |
| Grosse Parteien                                 | 3        |

# Abkürzungsverzeichnis

|               |   |
|---------------|---|
| <b>SECO</b>   | Staatssekretariat für Wirtschaft                      |
| <b>WAK-SR</b> | Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates |
| <b>SGV</b>    | Schweizerischer Gewerbeverband                        |
| <b>ArGV 1</b> | Verordnung 1 zum Arbeitsgesetz                        |

---

|               |   |
|---------------|---|
| <b>SECO</b>   | Secrétariat d'Etat à l'économie                                 |
| <b>CER-CE</b> | Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats |
| <b>USAM</b>   | Union suisse des arts et métiers                                |
| <b>OLT 1</b>  | Ordonnance 1 relative à la loi sur le travail                   |

# Allgemeine Chronik

## Sozialpolitik

### Bevölkerung und Arbeit

#### Arbeitszeit

BUNDESRATSGESCHÄFT  
DATUM: 27.11.2005  
HANS HIRTER

Das Volk stimmte am 27. November der Arbeitsgesetzrevision und damit der generellen **Öffnung der Läden in grossen Bahnhöfen und Flughäfen an Sonntagen** und am Abend mit einer hauchdünnen Mehrheit von 50,6% zu. Die Vorlage, von der bloss rund 2'500 Angestellte direkt betroffen waren, war sowohl von den Gewerkschaften als auch von den Kirchen vehement bekämpft worden, weil diese darin einen entscheidenden Schritt zur Aufhebung des grundsätzlich arbeitsfreien Sonntags sahen. Nach diesem äusserst knappen Abstimmungsausgang verzichteten die CVP und eine starke Minderheit der SVP darauf, das im Parlament aufgegleiste Projekt einer generellen Zulassung der Sonntagsarbeit im Detailhandel weiter zu unterstützen. Mit ihrer Hilfe gelang es der Linken, eine entsprechende, vom Ständerat bereits gutgeheissene Motion im Nationalrat abzulehnen.<sup>1</sup>

VOLKSINITIATIVE  
DATUM: 11.03.2012  
LAURENT BERNHARD

L'organisation syndicale Travail.Suisse avait déposé en 2009 l'initiative populaire « **6 semaines de vacances pour tous** » afin que l'ensemble des salariés puisse prendre part aux gains de productivité de l'économie suisse. La durée minimale légale de vacances s'élève à quatre semaines pour les employés de plus de 20 ans. Dans les faits, nombre d'entreprises accordent davantage de vacances à leurs employés. Le texte de l'initiative demandait une durée minimale de six semaines de vacances payées. Comme cela fut le cas lors des délibérations parlementaires, l'initiative n'a bénéficié que du soutien de la gauche. Alors que le parti socialiste, les Verts, ainsi que les syndicats ont fait bloc derrière l'initiative, le camp bourgeois (l'UDC, le PLR, le PDC, les Vert'libéraux et le PBD), soutenu par les associations d'employeurs (UPS et l'USAM), l'ont vivement rejetée. En mars, l'initiative a échoué devant les urnes, confirmant ainsi les résultats des sondages publiés durant la campagne. Près de deux tiers des votants se sont exprimés contre une augmentation du nombre de semaines de vacances (66,5%), reflétant ainsi le rapport des forces entre la gauche et la droite. Le soutien à l'initiative aura été plus marqué dans la Suisse francophone et italophone. En effet, le taux d'approbation a été supérieur aux 40% dans les cantons du Jura (49,3%), de Genève (47,4%), du Tessin (45,9%), de Vaud (41,1%) et de Neuchâtel (40,9%). S'agissant d'une matière peu complexe et proche des préoccupations des citoyens, il n'est par ailleurs guère surprenant de constater que l'initiative a enregistré le taux de participation le plus élevé (45,1%) parmi les cinq objets fédéraux soumis au vote le 11 mars. L'analyse du comportement de vote a confirmé l'importance du clivage gauche-droite. Selon l'analyse VOX, 71% des partisans de l'extrême gauche ont approuvé l'initiative. Dans le camp de la gauche, le taux d'acceptation s'est élevé à 54%. Au centre, l'initiative n'a été soutenue qu'à 22%, alors que l'approbation chutait sous les 20% au sein de l'électorat de droite. Par ailleurs, le statut sur le marché du travail des citoyens a joué un rôle non négligeable. En effet, les personnes en activité ont davantage soutenu l'initiative (37%) que les personnes sans emploi (26%), ces dernières ne pouvant bénéficier de vacances supplémentaires. Au niveau des arguments, les personnes en faveur de l'initiative ont justifié leurs décisions par la pression accrue sur le marché du travail et ses conséquences négatives sur la santé. Pour ce qui est des opposants, ce sont des considérations d'ordre économique qui ont primé. Nombre d'adversaires ont mis en avant que les revendications de l'initiative auraient été lourdes sur le plan financier pour les entreprises en général et pour les PME en particulier.

#### Votation du 11 mars 2012

Participation: 45,4%  
Oui: 771'717 (33,5%) / 0 canton  
Non: 1'531'986 (66,5%) / 20 6/2 cantons

Consignes de vote:

- Oui: PSS, Verts, PCS, USS, TravS.
- Non: UDC, PLR, PDC, PVL, PBD, PEV, UPS, eco, USAM, USP.<sup>2</sup>

Le parlement s'est prononcé en faveur d'une **libéralisation des heures d'ouverture des magasins de stations-services**. Jusqu'à-là, les magasins de stations-services étaient tenus de respecter les horaires réguliers. Les établissements situés sur les aires des autoroutes ou le long d'axes de circulation importants à forte fréquentation touristique avaient la possibilité d'ouvrir jusqu'à 1 heure du matin ainsi que le dimanche. En 2010, les deux commissions de l'économie et des redevances avaient donné suite à une initiative parlementaire Lüscher (plr, GE) demandant que soit inscrit dans la loi sur le travail le principe selon lequel les magasins des stations-services situés sur les aires des autoroutes ou en bordure des grands axes routiers puissent occuper des travailleurs le dimanche et la nuit, à condition de proposer des marchandises et des prestations qui répondent principalement aux besoins des voyageurs. Lors de la session de printemps de l'année sous revue, le Conseil national a accepté, conformément au projet de sa commission, cette modification par 115 voix contre 61. C'est le soutien unanime de l'UDC, du PLR du PBD et des Vert'libéraux ainsi que d'une grande partie du PDC qui a débouché sur une majorité confortable au sein de la chambre du peuple. Le Conseil des Etats s'est également prononcé en faveur du projet en automne, mais a créé une divergence en optant pour une libéralisation moins ambitieuse. Alors que le Conseil national souhaitait appliquer la nouvelle réglementation à l'ensemble des magasins se trouvant le long d'axes de circulation importants, la chambre des cantons y a ajouté la formule « fortement fréquentés ». Suivant l'avis du Conseil fédéral, une majorité des sénateurs a estimé que la version du Conseil national allait accroître de manière excessive le nombre de magasins pouvant bénéficier des horaires d'ouverture 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. En décembre, le Conseil national s'est rallié à la version proposée par le Conseil des Etats. Lors du vote final, le Conseil national a adopté la modification de loi par 128 voix contre 59 et le Conseil des Etats par 29 voix contre 11. Dans la foulée, les opposants ont lancé le **référendum** contre la libéralisation des heures d'ouverture des magasins de stations-services. A cette fin, les principaux syndicats, le PS, les Verts, le PEV, et plusieurs organisations religieuses (dont la Fédération des Eglises protestantes et Justice et Paix, la Commission de la Conférence des évêques suisses) s'étaient regroupés en juin au sein de « L'Alliance pour le dimanche ».<sup>3</sup>

Elaborée sur la base d'une initiative parlementaire Lüscher (plr, GE), la **libéralisation des heures d'ouverture des magasins de stations-services** adoptée par le parlement en décembre 2012 a été combattue par voie de référendum. Regroupés au sein de « L'Alliance pour le dimanche », les opposants de la révision de la loi sur le travail (syndicats, PS, verts, PEV, et plusieurs organisations religieuses dont la Fédération des Eglises protestantes et la Conférence des évêques suisses) ont déposé plus de 70'000 signatures valides en avril de l'année sous revue. Comme cela fut le cas lors des délibérations parlementaires, le projet a bénéficié du soutien des autorités fédérales, des partis de droite (UDC, PLR, PDC, vert'libéraux et PBD) et des associations d'employeurs et de l'économie (USAP, USAM et economiesuisse). L'analyse des annonces publicitaires menée par l'Année politique suisse (APS), a démontré que, durant la campagne, les partisans ont axé leur communication sur les absurdités bureaucratiques en vigueur. En effet, la loi sur le travail autorisait l'ouverture des magasins concernés la nuit, mais entre 1h et 5h, ceux-ci n'avaient pas le droit de vendre des produits qui n'étaient pas immédiatement consommables. Le camp du oui a misé sur des comparaisons concrètes, par exemple en avançant que les pizzas surgelées, contrairement aux pizzas cuites, ne pouvaient être vendues de manière continue. Quant aux adversaires, ils se sont surtout opposés à la journée de travail de 24 heures et à une dégradation des conditions de travail pour le personnel de vente. Il est à souligner que la valeur du dimanche a été très nettement reléguée au second plan. Cela est sans doute attribuable au fait que la campagne des adversaires a été orchestrée par les syndicats et non par les organisations religieuses. Le 22 septembre, la révision de la loi sur le travail a été acceptée par 55,8% des votants, confirmant ainsi les résultats des sondages publiés au cours de la campagne. Au niveau des régions linguistiques, l'approbation s'est avérée être plus élevée au Tessin (63.6%) qu'en Suisse alémanique (56.8%) et surtout qu'en Suisse romande (50.9%). De manière générale, les habitants des communes urbaines et d'agglomérations ont été plus favorables à la libéralisation que les résidents de communes rurales.

#### Votation du 22 septembre 2013

Participation: 45,8%  
Oui: 1'324'530 (55,8%)

Non: 1'049'502 (44,2%)

Consignes de vote:

– Oui: UDC, PLR, PDC, PVL, PBD, UPS, eco, USAM, USP  
.– Non: PSS, Verts, PEV, PCS, USS, TravS.

#### ANDERES

DATUM: 23.09.2013  
LAURENT BERNHARD

**D'après l'analyse VOX, ce sont en premier lieu les électeurs du centre-droit qui se sont prononcés en faveur du projet.** Parmi les partisans des quatre plus grands partis, les partisans du PLR l'ont approuvé à hauteur de 74% et ceux du PDC à 64%. Une fois n'est pas coutume, ce sont donc les électeurs de l'UDC (54%) et du PS (41%) qui ont fait preuve d'un degré d'hétérogénéité marqué. En outre, la possession d'une voiture a également joué un rôle déterminant lors de la formation d'opinion individuelle. En effet, les auteurs de l'analyse ont établi que les automobilistes ont fortement adhéré à la libéralisation des heures d'ouverture des magasins de stations-service.<sup>4</sup>

#### PARLAMENTARISCHE INITIATIVE

DATUM: 06.03.2019  
DIANE PORCELLANA

Les **résultats de la procédure de consultation des avant-projets visant la libéralisation du temps de travail** (lv.pa. 16.414 et 16.423) sont contrastés. Douze cantons (AR, GE, GL, GR, NE, NW, SG, TI, UR, VD, VS, ZH), le PS et les Verts rejettent les deux avant-projets, alors que le PLR, le PVL et l'UDC les approuvent. Le PDC les soutient mais propose quelques améliorations. Les cantons d'AG, BL, BS, LU, SO, SZ, TG se positionnent en faveur d'une libéralisation mais souhaiteraient des propositions de réglementations alternatives. Le canton de Fribourg supporte uniquement l'avant-projet découlant de l'intervention déposée par Karin Keller-Sutter (plr, SG). Les cantons du Jura, de Berne, de Schaffhouse et d'Appenzell Rhodes-Intérieures le rejettent. Ils préfèrent l'autre avant-projet.

La CER-CE a donc décidé de suspendre sa décision définitive quant au projet, jusqu'à ce que le SECO ait évalué la mise en œuvre de l'article 73a de l'ordonnance 1 de la loi sur le travail (OLT1). La disposition permet de renoncer à la saisie du temps de travail à condition de l'existence d'une convention collective de travail et pour des revenus annuels dépassant 120'000 francs. L'avant-projet vise à élargir le champ d'application de cette disposition.

Le Conseil des Etats a prolongé le délai de traitement des deux initiatives parlementaires.<sup>5</sup>

## Parteien, Verbände und Interessengruppen

### Parteien

#### Grosse Parteien

Trotz den Bemühungen um ein klares Profil zerfiel die CVP bei der Abstimmung über das revidierte Arbeitsgesetz – der als Kraftprobe zwischen Unternehmerinteressen und Arbeitnehmerschutz eine hohe symbolische Bedeutung zukam – in zwei Lager. Während der wirtschaftsnahe Flügel das Gesetz unterstützte, stiess es beim christlichsozialen Flügel, bei den CVP-Frauen und bei vielen welschen Delegierten auf Opposition. Umstritten war dabei insbesondere **auch die Sonntagsarbeit, welche als familienfeindlich** taxiert wurde. Mit 120 zu 82 Stimmen beschlossen die **Delegierten schliesslich die Nein-Parole** und setzten sich damit der harschen Kritik der anderen bürgerlichen Parteien aus.<sup>6</sup>

1) BBl, 2005, S. 1528 f.

2) Lit. Greuter et al.; NZZ, 4.3.12.

3) lv.pa. 09.462; BO CN, 2012, p. 638 ss.; BO CE, 2012, p. 743 ss.; NZZ, 18.9. et 6.12.12.

4) lv.pa. 09.462; FF, 2013, p. 2769 s.; NZZ, 23.9.13; Litt. Fossati et al., Litt. Bernhard.

5) BO CE, 2019, p.61s; Communiqué de presse CER-CE du 15.2.19; Communiqué de presse CER-CE du 4.9.18; LT, 15.2.19; Rapport sur les résultats de la consultation; LT, 29.12.18

6) Presse vom 9.11.96

#### POSITIONSPAPIER UND PAROLEN

DATUM: 09.11.1996  
EVA MÜLLER